

# La Guilde Européenne du Raid

Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique  
Siège Social : 7 rue Pasquier - 75008 Paris

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des adhérents de l'association La Guilde Européenne du Raid,

## **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association La Guilde Européenne du Raid relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. Fondement de l'opinion**

### **2.1. Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **2.2. Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au niveau des notes « II – Provision pour risques et réattributions » et « II – Provision pour charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques liés à ses activités. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et sur leur documentation et sur la revue des estimations retenues.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans les dernières pages de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la conformité aux normes comptables et aux pratiques du secteur associatif des modalités d'évaluation retenues par votre Association en matière d'évaluation du volontariat.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 mai 2019



IDF Expertise & Conseil  
Représenté par  
Eric Chapus

# GUILDE EUROPEENNE DU RAID

## BILAN DE L'EXERCICE 2018

ACTIF	PASSIF	
	2017	2018
Immobilisations corporelles (restant à amortir)	4 292	2 159
Immobilisations financières (dépôt et cautionnement)	79 155	79 293
<b>TOTAL VALEURS IMMOBILISÉES</b>	<b>83 447</b>	<b>81 452</b>
Créances d'exploitation Produits à recevoir	562 170	443 895
Autres créances		
Créances fiscales	2 820	3 304
Débiteurs divers - avoirs	6 468	437
<b>TOTAL</b>	<b>571 458</b>	<b>447 636</b>
Valeurs mobilières	2 220 235	1 450 282
Banques	1 088 412	404 773
Caisses	89	307
<b>TRÉSORERIE DISPONIBLE AU 31/12</b>	<b>3 308 737</b>	<b>1 855 362</b>
Comptes de régularisation d'actif Charges constatées d'avance	29 929	11 053
<b>TOTAL</b>	<b>3 993 571</b>	<b>2 395 504</b>
Fonds associatif	163	163
Report à nouveau	165 450	186 805
Résultat de l'exercice	21 355	26 131
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>186 968</b>	<b>213 100</b>
Provision pour risques et réattribution	415 088	346 212
Provision pour charges	154 902	63 713
Dettes d'exploitation	1 570 061	1 245 540
Charges à payer échues	495 340	330 402
Bourses, dons, cofinancements à reverser	1 074 721	915 138
Dettes fiscales et sociales	136 541	126 771
Créditeurs divers	1 675	465
<b>TOTAL</b>	<b>2 278 267</b>	<b>1 782 701</b>
Compte de régularisation de passif Produits constatés d'avance	1 528 335	399 703
<b>TOTAL</b>	<b>3 993 571</b>	<b>2 395 504</b>

le 25/03/2019

GUILDE EUROPÉENNE DU RAID

Compte de résultat  
2018

CHARGES	REALISE 2017	PREVISIONNEL 2018	REALISE 2018	PRODUITS	REALISE 2017	PREVISIONNEL 2018	REALISE 2018
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
Achats	18 148,77	15 981,44	23 953,51	PRODUITS D'EXPLOITATION	1 581,30	1 350,00	1 350,00
Services extérieurs	144 729,10	131 080,00	114 055,15	Ventes de marchandises	48 430,45	48 440,33	48 833,66
Locations	15 050,08	15 600,00	13 478,04	Prestations de services	4 216 752,56	4 056 063,44	4 104 987,75
Entretien et réparation	19 861,21	18 894,84	15 920,02	Subventions d'exploitation	866 859,80	830 813,44	902 276,63
Assurances	199 878,77	219 652,00	282 165,32	Cofinancements privés	2 198 145,55	2 279 086,52	2 318 796,20
Honoraires et rémunérations intermédiaires	56 473,62	50 950,00	45 826,63	Cofinancements publics	982 877,65	857 653,46	665 784,15
Publicité, impression	672 200,44	550 847,89	503 340,86	Cofinancements européens	197 869,56	100 400,00	218 130,77
Transport, restauration, hébergement	76 480,80	47 665,00	41 899,02	Cofinancements collectivités territoriales			
Téléphone et affranchissement	85 367,87	18 000,00	25 678,94	Collectes (parrainages, dons, bourses)	819 875,99	615 092,45	752 851,12
Autres				Ordonnances	16 290,00	16 700,00	15 503,00
Impôts et taxes sur rémunération	71 472,15	76 500,00	86 507,61	Autres produits	9 121,18	500,00	56 081,83
Autres	1 462,00	1 500,00	4 270,02				
Charges de personnel	1 128 144,90	1 146 003,44	1 166 726,36				
Autres charges de gestion courante	2 581 111,94	2 486 512,08	2 611 884,87				
Parrainages, dons, bourses	855 299,01	669 717,00	794 038,88				
Programmes de développement	244 287,69	286 955,00	430 327,66				
Subvention européenne reversée aux partenaires	434 519,27	463 819,08	283 635,22				
VSI	1 022 076,14	1 054 371,00	1 087 051,91				
Autres	24 827,84	11 650,00	16 831,20				
Provision pour risques et répartition	57 092,50	0,00	79 373,50				
Provision pour charges	29 553,00	0,00	5 597,71				
Dotations aux amortissements	4 489,23	4 000,00	3 482,66				
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>5 160 392,38</b>	<b>4 840 466,39</b>	<b>5 019 691,20</b>	<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>5 112 151,48</b>	<b>4 738 146,22</b>	<b>4 979 317,35</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>8 003,01</b>	<b>6 000,00</b>	<b>11 279,37</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>40 037,41</b>	<b>25 000,00</b>	<b>32 887,65</b>
Eléments d'actifs cédés				Produits de cession d'éléments d'actifs			
Charges sur exercices antérieurs	45 614,53	0,00	52 141,40	Produits sur exercices antérieurs	270 985,00	0,00	233 300,00
Charges exceptionnelles sur l'exercice	435 632,50		153 826,50	Avires produits exceptionnels	221 723,62	0,00	17 664,82
Provision reversement aides CFE et animation réseau				Reprise sur provision/risques et charges	26 000,00	85 162,50	
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>481 147,03</b>	<b>0,00</b>	<b>206 067,90</b>	<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>518 708,82</b>	<b>85 162,50</b>	<b>250 964,82</b>
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				
<b>Total des charges</b>	<b>5 649 542,42</b>	<b>4 846 466,39</b>	<b>5 237 038,47</b>	<b>Total des produits</b>	<b>5 670 897,71</b>	<b>4 848 308,72</b>	<b>5 263 169,72</b>
<b>Solde créditeur / excédent</b>	<b>21 355,29</b>	<b>1 842,33</b>	<b>26 131,25</b>	<b>Solde débiteur / perte</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 670 897,71</b>	<b>4 848 308,72</b>	<b>5 263 169,72</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 670 897,71</b>	<b>4 848 308,72</b>	<b>5 263 169,72</b>
Contributions volontaires en nature	2 659 502,76	2 700 000,00	2 763 082,50	Contributions volontaires en nature	2 659 502,76	2 700 000,00	2 763 082,50
Apport compléments lauréats AMP	601 400,00	600 000,00	721 317,00	Apport compléments lauréats AMP	601 400,00	600 000,00	721 317,00
Autres contributions et apports compléments lauréats	3 260 992,76	3 304 308,00	3 504 399,50	Autres contributions et apports compléments lauréats	3 260 992,76	3 304 308,00	3 504 399,50
<b>Total des contributions et apports compléments lauréats</b>	<b>8 931 800,49</b>	<b>8 148 308,72</b>	<b>8 767 569,22</b>	<b>Total des contributions et apports compléments lauréats</b>	<b>8 931 800,49</b>	<b>8 148 308,72</b>	<b>8 767 569,22</b>

# **GUILDE EUROPÉENNE DU RAID**

## **Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018**

### **I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

#### ➤ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice est positif de +26 131€. Ce résultat permet la poursuite du renforcement des fonds propres de la Guilde qui s'élèveront à 213 100€.

La Guilde européenne du Raid a clôturé en 2018 son 2<sup>ème</sup> cycle triennal (2016-2018) dans le cadre d'une convention avec l'AFD pour le financement de Micro-Projets.

La convention avec le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) comme partenaire principal pour développer le programme de recyclage des déchets électroniques au Cameroun s'est poursuivie conformément aux objectifs.

Le résultat de l'exercice tient compte d'une aide exceptionnelle versée par le Fonjep. Cette aide a fait l'objet de provisions au 31 décembre 2018 selon des modalités précisées page 2 de la présente annexe.

#### ➤ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Il n'y a pas eu un changement de méthode lors de cet exercice.

La date de clôture des exercices est fixée au 31 décembre.

### **II - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

#### **BILAN ACTIF**

##### Immobilisations

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice ont été inscrites à l'actif pour leur prix d'achat net, déduction faite le cas échéant des escomptes de règlement.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement par tiers sur 3 ans.

La valeur brute des immobilisations s'élève à 67 232€, pour laquelle il reste 2 159€ à amortir. Les immobilisations sont essentiellement composées de matériels informatiques et de télécommunication.

Les immobilisations financières (79 293€) correspondent aux dépôts de garanties versés par l'association pour les locaux.

##### Produits à recevoir

Ils s'élèvent à 443 895€ au 31 décembre 2018. Ils concernent notamment :

- Le solde des subventions accordées par le CRIIdF pour le soutien de notre programme géré par l'Agence des Micro-Projets : 29 350€.
- Le solde de financement du Fonjep pour 128 435€ et du solde de l'aide exceptionnelle relative à 2018 pour 65 215€
- Le versement du solde des subventions européennes pour 200 203€
- Le solde regroupe des sommes diverses à recevoir, dont quelques factures non encaissées au 31 décembre 2018, pour un global 20 692€.

#### **Créances fiscales**

D'un montant de 3 304€ correspondant à un crédit de TVA à fin décembre 2018.

#### **Exigibilité des créances**

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 1 an.

#### **Trésorerie**

Elle est principalement composée de plusieurs placements en assurance vie de 1 420 261€, d'un nantissement auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 30 021€ et de placements bancaires au Crédit mutuel sur plusieurs supports pour un total de 405 080€ pour lesquels sont comptabilisés sur l'exercice des intérêts connus à la clôture de l'exercice.

#### **Charges constatées d'avance**

Elles s'élèvent à 11 053€. Il s'agit essentiellement de charges afférentes au futur festival de la mer qui se déroulera aux Sables d'Olonnes au mois de mai prochain et des chèques déjeuners pour janvier 2019.

## **BILAN PASSIF**

#### **Fonds propres associatifs**

Ils s'élèvent à 186 968€, après affectation du résultat de l'exercice 2017 approuvé par l'assemblée générale du 30 mai 2018.

#### **Provision pour risques et réattributions**

Elle s'élève à 346 212€. Il s'agit principalement d'une provision pour réattribution des aides exceptionnelles du Fonjep (219 895€), d'une provision pour risques et réattribution de soldes de dotations AMP de 39 176 € après dotation de (13 405€) sur l'exercice, d'une provision pour la création d'une caisse pour risques VSI (44 654€),

#### **Provision pour charges**

Elles s'établissent à 63 713€. Il s'agit de la provision pour indemnités de fin de carrière, après dotation 5 596€ sur l'exercice, correspondant aux indemnités acquises sur l'exercice 2018.

#### **Dettes d'exploitation**

Elles s'élèvent à 1 245 540 € et comprennent principalement :

- les charges à payer de 330 402€ qui correspondent à celles de l'exercice écoulé et sont provisionnées car elles n'étaient pas payées au 31/12/2018, à savoir essentiellement : CFE du 4T18 (115 663€), et VERSPIEREN du 4T 2018 (45 838€), les assurances 4T18 et formation pour le Service Civique (39 228€), les provisions pour impôts sur produits financiers (11 683€), les charges à payer liées à l'AMP (15 721€), au VSI et au Service Civique (14 111€), une charge à payer liée à la sortie des programmes Européens (38 010€) et les autres charges liées à l'Administration Centrale (50 148€)
- les bourses, dons et cofinancements à reverser pour 915 138€  
Ce montant à reverser se décompose comme suit :



Bourses AMP	898 415€
Bourses Aventure	13 201€
Diverses bourses	1 003€
Dons	2 519€

### **Les dettes fiscales et sociales**

D'un montant de 126 771€, elles concernent les provisions pour congés payés et les charges sociales afférentes, les caisses sociales et la taxe sur les salaires pour 7 126€.

### **Produits constatés d'avance au 31 décembre**

D'un montant de 399 703€, ils sont liés notamment :

- à des dons reçus pour les départs en missions en 2019 (32 054€)
- à des fonds reçus liés au programme d'urgence d'Irak (99 285€)
- à des fonds reçus pour soutenir notre programme de recyclage au Cameroun (255 026€)
- à des dons non encore affectés à des projets (13 337€)

### **Echéance des dettes**

Toutes les dettes sont normalement à échéance inférieure à 1 an.

### **EFFECTIF DE L'ASSOCIATION**

Il était composé de 25 salariés au 31 décembre 2018.

### **ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS ET AUTRES**

Engagements financiers :

- Caution donnée : néant
- Caution reçue :
  - 30 000 € du Crédit Mutuel au titre de la garantie financière « Organisateur de voyages ». Cette caution est elle-même garantie au Crédit Mutuel par un nantissement de titres.
  - 60 000 € du Crédit Mutuel au titre de la garantie financière donnée au bailleur de nos locaux loués au numéro 7 rue Pasquier, 75008 Paris.

### **VALORISATIONS**

L'exercice 2018 est le 6ème tenant compte de la méthode de valorisations approuvée par l'Assemblée Générale du 25 janvier 2014.

Le montant des valorisations pour l'exercice 2018 s'établit à 2 783 083€ en hausse de 123 580€ par rapport à l'exercice précédent. La méthode de valorisation pour chacun de pôles a été strictement identique à celles retenues pour les exercices précédents.

**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES - LA GUILDE EUROPEENNE DU RAID**

Exercice 2018

EMPLOIS	Emplois de N Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
<b>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice</b>					
Missions sociales Actions réalisées directement	3 710 232	766 878	Ressources collectées auprès du public non affectées	15 503	15 503
Versements à d'autres organismes Dons envoyés pour opérations à l'étranger	686 101	13 284	Ressources collectées auprès du public affectées	780 162	780 162
Frais de recherche de fonds	0		Autres fonds privés	924 860	
Frais de fonctionnement	840 706		Subventions et concours publics	3 202 711	
			Autres produits d'exploitation	56 082	
			Produits financiers	32 888	
			Autres produits exceptionnels	233 300	
<b>TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>5 237 038</b>	<b>795 665</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>5 245 505</b>	<b>795 665</b>
Dotations aux provisions Engagements à réaliser sur ressources affectées			Reprises	17 665	
Total charges	5 237 038		Report des ressources		
Excédent	26 131		Variation des fonds dédiés		0
			Total produits	5 263 170	
			Insuffisance		
<b>TOTAL GENERAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>	<b>5 263 170</b>	<b>795 665</b>	<b>TOTAL GENERAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>5 263 170</b>	<b>795 665</b>
Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public					
Neutralisation des Dot. Amts VNC					
<b>Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>795 665</b>	<b>Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>795 665</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	3 504 400		<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		0
Frais de recherche de fonds			Bénévolet / prestations en nature/dons en nature	3 504 400	
Frais de fonctionnement et autres charges			<b>Total</b>	<b>3 504 400</b>	
<b>Total</b>	<b>3 504 400</b>				
			<b>Total</b>	<b>8 767 569</b>	

## **ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES**

### **Exercice 2018**

*Le compte d'emploi des ressources est établi selon les principes dictés par l'article 4 de la loi 91-772 du 7 août 1991 et l'arrêté du 30 juillet 1993. Il fait ressortir l'origine des différentes ressources annuelles de l'association et leurs affectations en emplois.*

*Le règlement CRC 2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008 prévoit désormais un cadre normalisateur qui est appliqué pour la première fois à l'exercice 2009/2010.*

Le compte d'emploi annuel des ressources est présenté en dernière page de la présente annexe.

Les données présentées dans le compte d'emploi annuel des ressources sont majoritairement issues directement de la comptabilité générale et/ou analytique de l'association. De façon plus marginale, des clés de répartition ont pu être utilisées afin de ventiler les dépenses au niveau des emplois.

#### **LES EMPLOIS**

Le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les éléments du Compte de résultat pour donner :

- Une information globale de l'ensemble des emplois et des ressources de l'exercice
- L'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public

La majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement) à partir de la comptabilité analytique de l'association.

Pour les Emplois annuels totaux, sont identifiés également les dotations aux provisions et, le cas échéant, les engagements à réaliser sur ressources affectées. Les Contributions Volontaires en nature ne font plus partie intégrante des Missions Sociales mais sont présentées à part en bas du tableau.

#### **Missions Sociales**

Les missions sociales sont définies dans les statuts de l'association. Elles visent ainsi toutes les activités ayant trait à la préparation, la réalisation et l'exploitation de voyages sur objectifs, raids de découverte et missions, contribuant :

- à la formation des jeunes, par l'aventure et l'expérience vécue ;
- aux actions de solidarité internationale avec les populations en difficulté, par des projets humanitaires et de développement ;
- à l'action culturelle et à la connaissance scientifique.

Les dépenses affectées aux missions sociales regroupent l'ensemble des charges engagées pour chacune des missions sociales, en conformité avec l'objet statutaire ci-dessus rappelé de l'association.

En ce qui concerne spécifiquement les charges liées aux ressources collectées auprès du public, elles sont réparties en :

- **Actions réalisées directement**

Il s'agit des frais liés aux missions de courte durée à l'étranger des volontaires. Ils comprennent essentiellement :

## **LES RESSOURCES**

Comme pour les Emplois, les Ressources sont affichées en deux colonnes :

- les Ressources Collectées sur 2018
- le Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018.

Le « Suivi des Ressources Collectées auprès du public » correspond à l'ensemble des ressources issues de la collecte privée.

Les Contributions Volontaires en Nature sont affichées à part en bas du tableau.

On distingue les dons affectés des non affectés. L'affectation intervient au moment du don selon la demande précisée par le donateur, sans possibilité de réaffectation, sauf accord au préalable de celui-ci.

### **Ressources collectées auprès du public non affectées**

Il s'agit des dons reçus pour soutenir l'action de l'association dans son ensemble (dons de soutien « Priorité Jeunesse ») ainsi que des cotisations des adhérents.

### **Ressources collectées auprès du public affectées**

Elles regroupent les dons reçus des volontaires pour financer leur mission (voyages de courte durée et Pôle voyage) ainsi que les dons reçus principalement pour les parrainages en Equateur.

### **Autres fonds privés**

Les «Autres Fonds privés» recouvrent :

- Les fonds collectés dans le cadre de partenariat avec des entreprises. Ces fonds font l'objet d'un accord spécifique entre l'association et l'organisme privé qui détermine la nature du soutien. Il peut s'agir d'une dotation à un projet spécifique, comme du soutien d'une entreprise pour l'envoi en mission de ses salariés volontaires.
- Les fonds reçus des associations membres en remboursement des cotisations sociales que la Guilde règle pour leurs volontaires.

### **Subventions et concours publics**

Les «Subventions et concours publics» comprennent l'ensemble des ressources issues de la recherche de fonds publics. Elles se décomposent en deux parties :

- un financement des dépenses directes du projet
- un pourcentage – variable selon le bailleur de fonds – contribuant aux frais administratifs de l'association.

### **Autres Produits d'exploitation**

Ils concernent diverses activités de la Guilde (inscriptions à ses formations, achat de publicité dans sa revue, droits d'auteurs, vente de livres...).

### **Produits financiers**

Ils comprennent les intérêts bancaires sur placements.

### **Contributions Volontaires en nature:**

Sont les mêmes que celles mentionnées dans les colonnes « emplois »